

Délibération n°20

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
16 mars 2022

Date d'affichage du
compte-rendu :
30 mars 2022

**Objet : Pays d'art et
d'histoire de Riom Limagne
et Volcans : tarifs à compter
du 1er mai 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, le conseil communautaire, convoqué le 16 mars 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M BARBECOT Jacques, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory
- M AYRAL Jean-Paul a donné pouvoir à M MELIS Christian
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
- M BOUCHET Boris a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à Mme PIRES-BEAUNE Christine
- Mme PANIAGUA Murielle, a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent
- Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine

Absents :

- M BEAURE Nicolas
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M THEVENOT Laurent

Rapport n°20 – Pays d'art et d'histoire de Riom Limagne et Volcans : tarifs à compter du 1er mai 2022

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu les délibérations des conseils communautaires de Riom communauté et de Riom Limagne et Volcans en date du 22 mars 2007, du 6 février 2014, du 26 septembre 2017 et du 14 février 2018, déterminant les tarifs du service Pays d'art et d'histoire,

Considérant la nécessité de faire évoluer les tarifs du Pays d'art et d'histoire de Riom Limagne et Volcans et de les adapter à la nouvelle grille tarifaire des musées,

Considérant la proposition de tarifs suivante :

Type de tarif	Tarifs par personne compter du 1 ^{er} mai 2022
Visites Plein tarif	
Individuels et groupe de moins de 15 personnes	
Visite commentée 1 h 30 à 2h (Individuels et groupes de moins de 15 personnes)	6 € Gratuité pour les moins de 12 ans
Visite commentée 1 h (Individuels et groupes de moins de 15 personnes)	4 € Gratuité pour les moins de 12 ans
Entrée tour de l'Horloge Entrée Sainte-Chapelle	2 €
Visites Tarif réduit	
Individuels et groupe de 15 personnes et plus (sur présentation de justificatif)	
Visite commentée 1 h 30 à 2h (Individuels et groupes de 15 personnes et plus)	5 € pour Habitants RLV Jeunes à partir de 12 ans et moins de 18 ans Étudiants de moins de 25 ans Carte Cezam Guide conférencier Demandeur d'emploi Groupes de plus de 15 personnes et plus
Visite commentée 1 h (Individuels et groupes de 15 personnes et plus)	3 € pour Habitants RLV Jeunes à partir de 12 ans et moins de 18 ans Étudiants de moins de 25 ans Carte Cezam Guide conférencier Demandeur d'emploi Groupes de plus de 15 personnes et plus
Visites groupes de plus de 15 personnes, conférences et animations	
Anniversaire (moins de 18 ans)	3 €
Visite ou visites-ateliers jeune public individuels (Habitants RLV moins de 18 ans)	3 €
Visite ou visite-Atelier jeune public individuel (Habitants hors RLV moins de 18 ans)	5 €
Conférence plein tarif	6 €
Conférence tarif réduit	5 € Habitants RLV Jeunes à partir de 12 ans et moins de 18 ans Étudiants de moins de 25 ans Carte Cezam Demandeur d'emploi Guide conférencier
Accueil groupe à la journée (1 visite le matin et 1 visite d'après-midi) Groupe à partir de 15 personnes	7 € par personne

Scolaires, centres de loisirs et structures petite enfance	
Visite commentée	Gratuité pour les groupes de RLV
	30 € pour les groupes hors RLV
Visite commentée + atelier <i>Matériel de l'atelier fourni par les classes ou centres de loisirs</i>	Gratuité pour les groupes de RLV
	60 € pour les groupes hors RLV
Gratuité	
Jour de gratuité accès tour de l'Horloge et Sainte-Chapelle	Premier week-end du mois (soit 2 jours par mois)
Manifestations locales	Fête de la ville de Riom, fêtes de Saint-Amable, Ville d'artisans, Journées Culture et Commerce Festival de Balades d'automne.
Manifestations régionales, nationales et européennes	Journées européennes du patrimoine Nuit européenne des musées Journées européennes des métiers d'art Rendez-vous aux Jardins Semaine du Développement Durable Journées du patrimoine de pays et des moulins Journées nationales de l'archéologie Journées nationales de l'architecture Semaine Bleue Semaine du goût Journées européennes du patrimoine meulier et des moulins Fête de la Musique Printemps des cimetières Printemps de l'Antiquité
Jeunes	Gratuité pour les moins de 18 ans pour accès à la tour de l'Horloge et Sainte-Chapelle
Étudiant	Gratuité pour les étudiants de moins de 25 ans pour accès à la tour de l'Horloge et Sainte-Chapelle
Porteur du « Passeport Patrimoine »	Gratuité
Accueils professionnels	Gratuité pour : Accueil presse journaliste et photographe Eductour et Actions de formation (enseignants, personnel, commerçants du territoire) Cour d'appel (<i>selon convention Sainte-Chapelle</i>) Guide Conférencier VPAH Visites dans le cadre de colloques et séminaires sur le territoire (organisés ou soutenus par RLV)
Accès expositions temporaires du Pays d'art et d'histoire	Gratuité
Visite spécifique à destination des habitants	Gratuité pour : Action de mise en valeur des projets de RLV Visite de chantier Visite de lieux emblématiques à deux voix en relation avec les référents patrimoine
Prêt d'exposition dans le réseau Ville et Pays d'art et d'histoire (dans le cadre d'une politique d'échange) et pour les scolaires du territoire	Gratuité

Interventions PAH dans les musées : Visites commentées musées – groupes (hors scolaires)	
Adultes (Moins de 15 personnes) Application du plein tarif <i>Paiement sur facture</i>	Musée Mandet : 8 € (dont entrée 5 €) MRA : 6 € (dont entrée 3€) <i>Tarifification incluant l'entrée au musée</i>
Adultes (Plus de 15 personnes) Application du tarif réduit <i>Paiement sur facture</i>	Musée Mandet : 6 € (dont entrée 3 €) MRA : 5 € (dont entrée 2 €) <i>Tarifification incluant l'entrée au musée</i>
Jeunes (12 - 18 ans et étudiants de moins de 25 ans) Hors scolaires <i>Paiement sur facture</i>	3 € par personne (Musée Mandet / MRA)
Location	
Exposition Pays d'art et d'histoire en dehors du réseau VPAH	350 € par mois
Éditions	
Passeport patrimoine pour 10 prestations figurant parmi les suivantes : - Atelier, visite, conférence du Pays d'art et d'histoire, - entrées musées	10 €
Ouvrage <i>Promenades dans Riom</i>	25 € tout public 20 € tarif réduit pour les auteurs
Focus	2 €
Carnet d'aventure	Gratuit
Cartes postales	2,50 €

Considérant l'avis favorable de la commission culture réunie en décembre 2020 et le 9 février 2022,

Le conseil communautaire, sur proposition de la Vice-Présidente déléguée à la vie culturelle, et à la majorité des suffrages exprimés (3 votes contre : M BOUCHET Boris, M DUBOIS Gérard, Mme NIORT Nathalie ; 4 abstentions : M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M VILLAFRANCA Grégory), décide :

- **D'approuver les tarifs, présentés dans le tableau ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} mai 2022 ;**
- **D'approuver la gratuité de l'accès à la Tour de l'Horloge et à la Sainte Chapelle le 1^{er} week-end de chaque mois.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.
A Riom, le 23 mars 2022

Le Président
Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).